

13.03.2013 – 15:30 Uhr

9 juin 2013 : Travail.Suisse dit deux fois non

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses rejette l'initiative « Election du Conseil fédéral par le peuple » tout comme la révision de la loi sur l'asile. Ainsi en a décidé le Comité de Travail.Suisse lors de sa séance d'aujourd'hui. Il a en outre décidé de soutenir de façon idéale l'initiative « AVS plus », lancée au début de la semaine.

Le Comité de Travail.Suisse s'est penché aujourd'hui sur les objets des votations fédérales du 9 juin 2013. Il recommande le rejet de l'initiative « Election du Conseil fédéral par le peuple ». L'élection du Conseil fédéral par le peuple affaiblirait le principe de collégialité car chaque Conseiller fédéral devrait se lancer pour lui-même dans la campagne électorale. Il y a aussi le danger que l'on fasse primer les intérêts individuels des partis politiques en lieu et place de la responsabilité de conduite commune du Conseil fédéral.

Le Comité a aussi dit non à la révision de la loi sur l'asile. Le durcissement constant du droit d'asile contrevient à la tradition humanitaire de la Suisse. En supprimant la possibilité de déposer une demande d'asile dans une ambassade, la Suisse empêchera de nombreux réfugiés, dont la vie est menacée, d'avoir un asile. Ils devront alors quitter leur pays avec l'aide d'organisations de passeurs criminelles.

Soutien idéal à l'initiative « AVS plus »

Le Comité de Travail.Suisse a aussi examiné l'initiative « AVS plus » de l'Union syndicale suisse. Pour Travail.Suisse, il est clair que déjà aujourd'hui la poursuite du maintien du niveau de vie ne va pas de soi et qu'elle sera encore plus mise sous pression avec les réformes en cours de la prévoyance-vieillesse. Il faut contrer clairement cette tendance à une baisse des rentes. Le Comité de Travail.Suisse a donc décidé de soutenir de façon idéale l'initiative « AVS plus ».

Contact:

Martin Flügel, Président, 031/370'21'11 ou 079/743'90'05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100734529> abgerufen werden.